Juillet 2019

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

L'Observatoire Economique et Social

Note de conjoncture n°49

SYNTHESE

CONJONCTURE AGRICOLE

Evolution annuelle	2018			
	T1	T2	T3	T4
Prix des produits agricoles à la production (IPPAP)	- 0,8 %	- 0,3 %	+ 4,2 %	+ 5,0 %
Prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA)	+ 1,4 %	+ 3,1 %	+ 4,8 %	+ 5,2 %
Solde des échanges agroalimentaires	+ 49,3 %	+ 63,0 %	+ 9,4 %	+ 4,5 %

Au 4e trimestre 2018, la hausse des prix des produits et des moyens de production agricoles se poursuit

Les cours des produits végétaux et des fruits et légumes progressent fortement (respectivement + 10,3 % et + 11,2 %). La croissance des prix des céréales se poursuit (+ 24,3 %) en raison du recul de la production et des surfaces cultivables. La baisse des prix des animaux s'atténue de 1,6 point suite à la croissance des cours des volailles (+ 1,6 %) qui bénéficient d'une hausse de la consommation française en 2018 (+ 4,7 %).

Au 4e trimestre 2018, le prix des moyens de production agricole progresse de 5,2 %, tiré à la hausse par le dynamisme des cours des aliments des animaux (+ 7,2 %) et des engrais (+ 12,5 %). Les prix de l'énergie progressent moins fortement ce trimestre (+ 12,7 %, après + 20,6 % au 3e trimestre 2018).

En 2018, l'excédent agroalimentaire français s'établit à 6,8 milliards d'euros, soit à un niveau supérieur de près de 1,3 milliard d'euros à 2017. Le solde des échanges de produits agricoles bruts redevient excédentaire sous l'effet de la hausse des ventes de céréales. L'excédent des échanges de produits transformés atteint 5,9 milliards d'euros en 2018, en baisse de 96 millions d'euros sur un an.

DEMOGRAPHIE DES NON-SALARIES AGRICOLES

En 2018, le recul démographique des effectifs non-salariés agricoles est plus modéré

Entre 2017 et 2018, au régime des non-salariés agricoles, la baisse des effectifs se réduit de 0,6 point et atteint - 1,5 %.

En 2018, l'effectif de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole diminue de 1,0 %. La progression du nombre d'entrepreneurs agricoles (+ 1,5 %) ne permet pas de compenser la baisse de celui des chefs d'exploitation agricole (- 1,2 %).

Les effectifs des aides familiaux rebondissent (+ 0,6 %, après - 2,7 % en 2017) tandis que ceux des conjoints collaborateurs poursuivent leur érosion (- 9,8 %, après - 5,7 % l'année précédente).

Evolution annuelle	2015	2016	2017	2018
Nb de chefs d'exploitation ou d'entreprise	- 1,3 %	- 1,2 %	- 1,9 %	- 1,0 %
dont nb de chefs d'exploitation	- 1,5 %	- 1,4 %	- 2,0 %	- 1,2 %
dont nb de chefs d'entreprise	+ 0,3 %	+ 1,3 %	+ 0,1 %	+ 1,5 %
Nb d'aides familiaux	- 11,5 %	- 18,1 %	- 2,7 %	+ 0,6 %
Nb de conjoints collaborateurs	- 7,0 %	- 8,1 %	- 5,7 %	- 9,8 %
Total	**- 1,8 %**	**- 1,8 %**	**- 2,1 %**	**- 1,5 %**

Télécharger le fichier au format Excel :

PERSONNES PROTEGEES EN MALADIE

En 2018, la population protégée en maladie au régime agricole recule légèrement sur un an (- 0,2 %)

Au cours du 4ème trimestre 2018, l'évolution des personnes protégées en maladie se stabilise (+ 0,1 %, après + 0,2 % le trimestre précédent). La croissance des effectifs protégés au régime des salariés agricoles est progressive depuis le début de l'année 2018. La population relevant du régime des non-salariés diminue plus fortement au dernier trimestre (- 0,8 %, après - 0,7 % au trimestre précédent).

Evolution trimestrielle		2018				
		T1	T2	T3	T4	*Total*
Nb de personnes protégées en maladie	Salariés	+ 0,1 %	+ 0,2 %	+ 0,8 %	+ 0,8 %	***+ 1,8 %***
	Non-salariés	- 0,9 %	- 0,6 %	- 0,7 %	- 0,8 %	***- 2,9 %***
	Total	**- 0,3 %**	**- 0,2 %**	**+ 0,2 %**	**+ 0,1 %**	***- 0,2 %***

ECONOMIE DE LA SANTE

Evolution annuelle		2018			
		T1	T2	T3	T4
Nb de patients	Salariés	+ 1,4 %	+ 1,4 %	+ 1,2 %	+ 1,3 %
	Non-salariés	- 3,3 %	- 3,2 %	- 3,1 %	- 3,1 %
Remboursement de soins de ville (*) (en date de soins)	Salariés	+ 3,5 %	+ 3,7 %	+ 3,2 %	+ 2,9 % à fin nov
	Non-salariés	- 0,9 %	- 0,8 %	- 1,3 %	- 1,4 % à fin nov
Remboursements de soins en cliniques (en date de remboursement)	Salariés	+ 0,4 %	- 0,1 %	+ 1,2 %	+ 1,9 %
	Non-salariés	- 4,4 %	- 5,4 %	- 6,2 %	- 5,0 %

Fin novembre 2018, les remboursements de soins de ville en date de soins augmentent de 0,5 % sur un an pour le régime agricole, en nette décélération par rapport à fin juin (+ 1,2 %).

En 2018, le nombre de patients au régime des salariés agricoles progresse de 1,3 %, en hausse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Au régime des non-salariés agricoles, la baisse du nombre de patients est resté identique (- 3,1 %).

À fin novembre 2018 et en date de soins sur un an, les remboursements de soins de ville au régime des salariés décélèrent progressivement (+ 2,9 % après + 3,2 % à fin septembre et + 3,7 % à fin juin 2018). Pour les non-salariés, la baisse des remboursements s'accentue (- 1,4 % après - 1,3 % à fin septembre et - 0,8 % à fin juin 2018).

À fin décembre 2018, les remboursements annuels des soins en cliniques poursuivent leur hausse au régime des salariés (+ 1,9 % après + 1,2 % fin septembre 2018). Au régime des non-salariés, le recul des dépenses s'atténue de 1,2 point par rapport au trimestre précédent et atteint - 5,0 %.

(*) Données corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (ATMP)

Au 4e trimestre 2018, le nombre d'ATMP et de jours indemnisés progressent fortement au régime des salariés agricoles (respectivement + 11,6 % et + 10,8 %)

Après deux trimestres de baisses consécutives, le nombre d'ATMP avec arrêt (hors ATMP 1ers soins) progresse au 4e trimestre 2018. Celui-ci augmente fortement au régime des salariés agricoles (+ 11,6 %, en raison d'une forte baisse des ATMP au 4e trimestre 2017), et, dans une moindre mesure, au régime des non-salariés (+ 3,7 %).

Au dernier trimestre 2018, le nombre de jours indemnisés rebondit au régime des non-salariés agricoles (+ 5,6 %, après - 1,0 % au trimestre précédent).

Evolution trimestrielle		2018			
		T1	T2	T3	T4
Nb d'accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles (*)	Salariés	- 7,2 %	- 6,4 %	+ 3,2 %	**+ 11,6 %**
	Non-salariés	- 5,0 %	- 6,4 %	+ 6,1 %	**+ 3,7 %**
Nb de jours indemnisés	Salariés	+ 0,9 %	- 5,9 %	+ 2,2 %	**+ 10,8 %**
	Non-salariés	- 4,6 %	- 1,2 %	- 1,0 %	**+ 5,6 %**

(*) Estimation ATMP avec arrêt, hors ATMP 1ers soins.

Télécharger le fichier au format Excel :

FAMILLE

Prestations familiales, logement et AAH

Familles bénéficiaires		Effectifs 2018	Evol. sur un an
Prestations familiales FNPF[1]	Non-salariés	76 395	*- 1,1 %*
	Salariés	157 840	*- 0,8 %*
Allocation de logement familial	Non-salariés	11 876	*- 7,4 %*
	Salariés	31 401	*- 4,8 %*
Allocation de logement social	Non-salariés	35 762	*- 9,0 %*
	Salariés	54 114	*- 5,7 %*
Aide personnalisée au logement	Non-salariés	32 251	*- 5,5 %*
	Salariés	64 214	*- 1,4 %*
Allocation adulte handicapé	Non-salariés	8 568	*- 0,5 %*
	Salariés	32 001	*+ 2,4 %*
Total (PF, ALF, ALS, APL, AAH) *(*)*	**Non-salariés**	**159 526**	***- 1,4 %***
	Salariés	**294 051**	***- 1,3 %***

En 2018, le nombre de bénéficiaires de prestations du fonds national des prestations familiales (FNPF), du fonds national d'aide au logement (FNAL) et de l'AAH s'élève à 450 900 familles. Le montant total des prestations versées est de 1,65 milliard d'euros.

Les effectifs et les dépenses diminuent respectivement de 2,5 % et de 2,7 % par rapport à 2017. Ces évolutions reflètent principalement la baisse du nombre d'allocataires des aides au logement et des prestations familiales.

Prime d'activité, Revenu de solidarité active

Evolution trimestrielle		2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4
Nb d'allocataires de la prime d'activité	Salariés	- 6,4 %	+ 0,1 %	+ 3,7 %	+ 12,3 %
	Non-salariés	- 4,2 %	- 6,1 %	+ 1,4 %	+ 8,6 %
Nb d'allocataires du revenu de solidarité active	Salariés	- 0,3 %	- 1,0 %	- 1,2 %	+ 1,2 %
	Non-salariés	- 3,1 %	- 3,3 %	+ 3,0 %	+ 1,8 %

Le dernier trimestre 2018 est marqué par le rebond du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité, tant au régime des salariés (+ 12,3 %) qu'au régime des non-salariés agricoles (+ 8,6 %). Cette hausse s'explique par la mise en place au 1er janvier 2019 des mesures d'urgence économique et sociale du président Macron (augmentation du bonus individuel et la revalorisation des plafonds de ressources prises en compte pour le calcul de la prime d'activité).
Fin 2018, après trois trimestres de baisses consécutives, le nombre de familles bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) progresse de 1,2 % au régime des salariés agricoles. Au régime des non-salariés, la progression du nombre de bénéficiaires du RSA s'atténue de 1,2 point entre le 3e et le 4e trimestre 2018.

(*) Le total des familles bénéficiaires est en comptage distinct.

RETRAITE

Au dernier trimestre 2018, la baisse des effectifs de retraités salariés et non-salariés s'atténue encore par rapport au trimestre précédent

L'entrée en application de la liquidation unique des régimes alignés (Lura) pèse sur l'évolution des effectifs pensionnés au régime des salariés agricoles. Au 4e trimestre 2018, les effectifs diminuent de 0,2 % (soit une baisse de 4 926 retraités). Le montant moyen des retraites pour les assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles reste stable pour la même période.

Au dernier trimestre 2018, 1,34 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés, un effectif en baisse de 0,5 % sur 3 mois. Ce recul traduit un nombre de décès près de deux fois supérieur aux attributions de droits à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles.

Evolution trimestrielle		2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4
Nb de retraités	Salariés	- 0,4 %	- 0,6 %	- 0,3 %	- 0,2 %
	Non-salariés	- 0,7 %	- 1,0 %	- 0,8 %	- 0,5 %
Montant annuel moyen des pensions (carrière >150 trimestres)	Salariés	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 0,1 %	+ 0,1 %
	Non-salariés	+ 0,1 %	+ 0,2 %	+ 0,2 %	+ 0,1 %

CONJONCTURE - DONNEES DETAILLEES

Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 4e trimestre 2018 4
Démographie des non-salariés agricoles 5
Economie de la santé : personnes protégées en maladie au Rniam en 2018 6
Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville en 2018 7
Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin novembre 2018 8
Économie de la santé : Les remboursements de soins en cliniques à fin décembre 2018 10
Accidents du travail et maladies professionnelles des salariés agricoles en 2018 11
Accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles en 2018 12
Famille : Prestations familiales, logement et AAH en 2018 13
Famille : revenu de solidarité active et prime d'activité en 2018 14
Retraite en 2018 15

[1] Fonds National des Prestations Familiales.

Prix agricoles et échanges agroalimentaires au 4e trimestre 2018

Poursuite de la progression des prix des produits agricoles

Au 4e trimestre 2018, la hausse des prix à la production des produits agricoles se poursuit (+ 5,0 % après + 4,2 % au trimestre précédent).

Les cours des **produits végétaux** et des **fruits et légumes** progressent fortement (respectivement + 10,3 % et + 11,2 %) tandis que ceux des **animaux et produits animaux** fléchissent encore (- 2,4 %).

Graphique 1 : Prix à la production des principaux produits agricoles

Base 100 en 2015

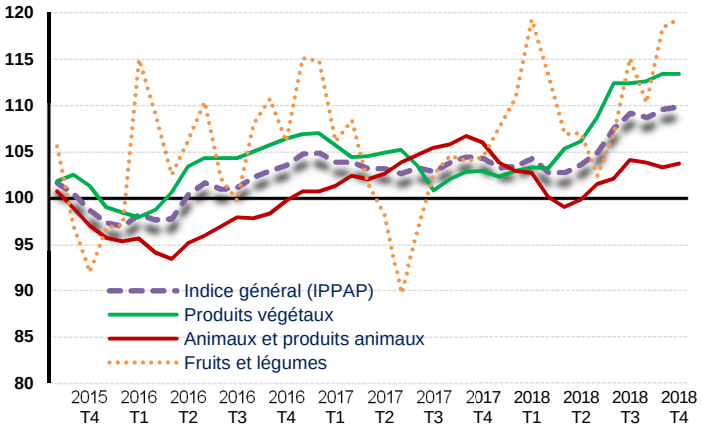

Au 4e trimestre 2018, les cours des **vins** reculent pour la première fois en 4 ans (- 0,7 %) en raison d'une offre mondiale abondante et d'un repli des exportations. Sur un an, la production française de vins progresse de 26,7 %.

La croissance des prix des **céréales** se poursuit ce trimestre (+ 24,3 %) et sur l'année 2018 (+ 10,6 %).

Tableau 1 : Prix agricoles à la production

Evolution en % sur un an	*Pond. Indice*	2017	2018	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4
Indice général brut	***100%***	**+3,7**	**+2,0**	**-0,8**	**-0,3**	**+4,2**	**+5,0**
Vins	*20,0%*	+1,7	+4,5	+7,7	+6,9	+4,4	-0,7
Céréales	*15,2%*	+4,0	+10,6	-6,4	+3,3	+22,2	+24,3
Lait	*14,6%*	+12,6	+0,9	+3,0	+0,8	-0,1	+0,4
Gros bovins	*11,2%*	+4,1	-0,5	+1,1	-1,1	+0,1	-1,9
Volailles	*5,7%*	-1,0	-0,3	-1,0	-0,9	-1,0	+1,6
Porcins	*4,9%*	+6,5	-11,8	-13,4	-18,7	-12,0	-0,7
Légumes frais	*4,5%*	-5,2	+8,2	-13,7	+1,1	+14,3	+30,4
Oléagineux	*4,0%*	+0,6	-7,1	-18,0	-8,5	-1,1	+0,9
Fruits frais	*3,2%*	-0,8	+12,3	+20,0	+17,1	+15,6	-3,4
Œufs	*1,6%*	+36,2	-3,4	+55,5	-5,4	-11,9	-30,3

Source : Agreste

Entre 2017 et 2018, le recul de la production de céréales (- 8,8 %) se combine à une demande soutenue et oriente les cours à la hausse. Parallèlement, la baisse des surfaces de culture des céréales est marquée depuis 2017 (- 3,2 %, soit - 300 000 hectares).

En 2018, les cours des **produits laitiers** sont bien orientés (+ 0,9 %), ils bénéficient d'une offre mondiale moins soutenue et d'une demande dynamique.

Au 4e trimestre 2018, les prix des **gros bovins** reculent de 1,9 % et de 0,5 % sur l'année complète 2018. Sur un an, la hausse des abattages s'élève à 1,7 % et contribue à peser sur les cours. Parallèlement, la production de gros bovins progresse également (+ 1,1 %). Les cours des **volailles** renouent avec la croissance et s'établissent à 1,6 % ce trimestre. Les prix bénéficient d'une hausse de la consommation de 4,7 % sur un an.

En 2018, les prix des **fruits et légumes frais** bondissent de 9,8 %. Les récoltes européennes sont en repli sous l'effet des intempéries.

Coûts de production en hausse

Au 4e trimestre 2018, le prix des **moyens de production agricole** poursuit sa progression (+ 5,2 % après + 4,8 % au trimestre précédent).

Les cours des **aliments des animaux** repartent à la hausse sur un an (+ 7,2 %) et s'expliquent par le rebond des prix des matières premières qui se répercutent sur le coût de fabrication. Le cours des **engrais** croît également (+ 12,5 %) en raison de la reprise des livraisons suite au contrecoup des mauvaises récoltes céréalières de 2016. Les prix de l'**énergie** progressent moins fortement ce trimestre (+ 12,7 %, après + 20,6 % au trimestre précédent). Le cours du Brent se situe à 59,1 € le baril, une moyenne trimestrielle en hausse de 13,1 % sur un an.

Graphique 2 : Prix d'achat des intrants

Base 100 en 2015

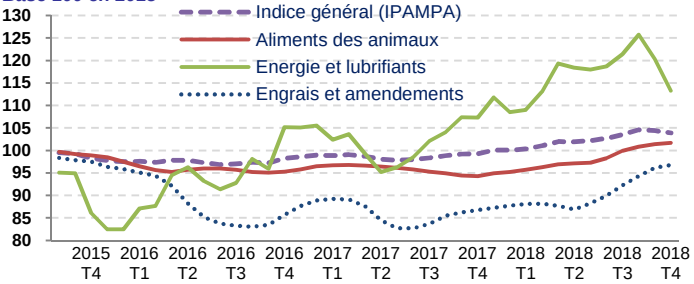

Source : Agreste

Tableau 2 : Echanges agroalimentaires

Cumul de janv à déc En millions d'euros	Exportations		Importations		Solde			
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Evolution	
Produits agr. et alim.	**61 178**	**62 318**	**55 666**	**55 466**	**5 512**	**6 852**	***+1 340***	***+24,3%***
Produits bruts	**13 918**	**14 905**	**14 479**	**14 030**	**-561**	**875**	***+1 434***	**++**
dont céréales	6 223	7 477	1 851	1 604	4 372	5 873	*+1 501*	*+34,3%*
dont légumes	2 436	2 293	3 361	3 244	-925	-951	*- 26*	*-2,8%*
dont fruits	1 923	1 733	6 715	6 585	-4 792	-4 853	*- 61*	*-1,3%*
Produits transformés	**47 260**	**47 413**	**41 188**	**41 436**	**6 073**	**5 977**	***- 96***	***-1,6%***
dont boissons	15 888	16 266	3 631	3 936	12 257	12 330	*+73*	*+0,6%*
dont produits laitiers	6 619	6 522	3 931	4 057	2 688	2 465	*- 223*	*-8,3%*
dont viandes	4 523	4 451	5 584	5 693	-1 061	-1 242	*- 181*	*-17,1%*
dont prod fruits, légumes	2 065	2 132	5 003	5 052	-2 938	-2 920	+18	*+0,6%*

Source : Agreste

Progression du solde excédentaire des échanges agroalimentaires

En 2018, l'**excédent agroalimentaire** s'établit à 6,8 milliards d'euros, soit un niveau supérieur de près de 1,3 milliard d'euros à 2017.

Le solde des échanges de **produits agricoles bruts** redevient excédentaire (+ 875 M€) et progresse sous l'effet de la hausse des **exportations céréalières** sur un an (+ 1,2 milliard d'euros). Il est cependant limité par la dégradation du solde commercial des **fruits** (- 61 M€). L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 5,9 milliards d'euros en 2018, en baisse de 96 M€ sur un an. Il est principalement dégagé par la hausse des exportations de **boissons** (+ 2,4 %). Le solde des **produits laitiers** se dégrade cette année (- 223 M€), en raison d'une baisse des exportations (- 1,5 %) se combinant à une hausse des importations (+3,2 %).

Contact : Catherine Rousseaux - DSEF Mission Synthèses – rousseaux.catherine@ccmsa.msa.fr

Démographie des non-salariés agricoles

Modération du recul démographique des chefs d'exploitation

Au 1er janvier 2018, 448 528 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont dénombrés en France métropolitaine, un effectif en baisse de 1,0 % par rapport au 1er janvier 2017. Ce recul, plus faible que celui des trois années précédentes, résulte exclusivement d'une diminution de l'effectif des chefs d'exploitation agricole, la population des chefs d'entreprise agricole progressant de 1,5 %.

En 2018, 26 151 collaborateurs d'exploitation agricole sont affiliés au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 9,8 % sur un an. L'effectif des aides familiaux progresse, quant à lui, de 0,6 % avec 2 910 individus.

Tableau 1 : Evolution de la population non-salariée agricole entre 2014 et 2018

Type d'actif non salarié agricole	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de chefs d'exploitation ou d'entreprise	**473 862**	**467 591**	**461 803**	**453 113**	**448 528**
Evolution annuelle	*- 1,0 %*	*- 1,3 %*	*- 1,2 %*	*- 1,9 %*	*- 1,0 %*
Dont nb de chefs d'exploitation	**438 476**	**432 116**	**425 877**	**417 169**	**412 040**
Evolution annuelle	*- 0,6 %*	*- 1,5 %*	*- 1,4 %*	*- 2,0 %*	*- 1,2 %*
Dont nb de chefs d'entreprise	**35 386**	**35 475**	**35 926**	**35 944**	**36 488**
Evolution annuelle	*- 6,3 %*	*+ 0,3 %*	*+ 1,3 %*	*+ 0,1 %*	*+ 1,5 %*
Nb d'aides familiaux	**4 103**	**3 630**	**2 973**	**2 894**	**2 910**
Evolution annuelle	*- 10,6 %*	*- 11,5 %*	*- 18,1 %*	*- 2,7 %*	*+ 0,6 %*
Nb de conjoints collaborateurs	**35 967**	**33 450**	**30 754**	**28 991**	**26 151**
Evolution annuelle	*- 7,5 %*	*- 7,0 %*	*- 8,1 %*	*- 5,7 %*	*- 9,8 %*

Source : CCMSA

Poursuite de la baisse des effectifs dans le secteur céréalier et l'élevage dans toutes ses composantes

Contrairement à l'année précédente, les activités agricoles ne subissent pas une baisse uniforme des effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2018.

Les effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole dans l'élevage laitier diminuent de 4,6 % (- 3,4 % en 2017), la baisse des effectifs atteint - 1,6 % pour le secteur des céréales et des cultures industrielles (après - 1,5 % en 2017), - 1,3 % pour la viticulture et - 1,1 % pour l'élevage à finalité viande (respectivement - 2,6 % et - 1,3 % en 2017). En revanche, les effectifs sont en hausse dans le secteur des cultures spécialisées et les entreprises de services (respectivement + 1,4 % et + 1,5 %) alors qu'ils diminuaient l'année précédente.

Le secteur qui profite d'une conjoncture plus favorable est la filière équine dans sa totalité. Les effectifs du secteur progressent de 8,5 % entre 2017 et 2018 (après - 2,9 % en 2017). Cette hausse résulte davantage de la composante « élevage de chevaux » que de celle des centres hippiques, d'entraînement ou de loisirs. Indépendamment de toute entrée ou sortie du régime agricole, des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole déclarent changer de secteur d'activité d'une année à l'autre. Ces recompositions, plus nombreuses que par le passé (+ 16,4 % par rapport à 2017), affectent principalement l'élevage dans toutes ses dimensions – lait et viande – et dans une moindre mesure, la viticulture. Les secteurs qui bénéficient de ces recompositions sont l'élevage pour la viande, l'élevage hors-sol et la polyculture associée à de l'élevage ; cette dernière activité représentant plus de 22 % des recompositions.

Tableau 2 : Evolution du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par grand secteur d'activité

Secteurs d'activité	Effectifs 2017	Ecart entrants/ sortants	Changements de secteurs dans le régime	Effectifs 2018	Evolution
Cultures spécialisées	**27 436**	**+ 317**	**+ 69**	**27 822**	***+ 1,4 %***
Cultures céréalières et industrielles	**80 081**	**- 1 348**	**+ 97**	**78 830**	***- 1,6 %***
Viticulture	**47 107**	**- 608**	**+ 10**	**46 509**	***- 1,3 %***
Bovins-lait et mixtes	**90 052**	**- 3 082**	**- 1 075**	**85 895**	***- 4,6 %***
Bovins-viande, ovins, caprins	**76 221**	**- 1 079**	**+ 246**	**75 388**	***- 1,1 %***
Elevage hors-sol	**23 912**	**- 182**	**+ 270**	**24 000**	***+ 0,4 %***
Equidés	**12 812**	**+ 1 012**	**+ 71**	**13 895**	***+ 8,5 %***
Polyculture-élevage	**58 280**	**- 552**	**+ 659**	**58 387**	***+ 0,2 %***
Entreprises de travaux agricoles, paysagistes	**35 416**	**+ 488**	**+ 53**	**35 957**	***+ 1,5 %***
Autres	**1 796**	**+ 449**	**- 400**	**1 845**	***+ 2,7 %***
TOTAL	**453 113**	**4 585**	**0**	**448 528**	***- 1,0 %***

Source : CCMSA

Contact : Véronique Lairot - DSEF Cotisations- AT- Fonds – lairot.veronique@ccmsa.msa.fr

Télécharger le fichier au format Excel :

Economie de la santé : personnes protégées en maladie au Rniam en 2018

En 2018, léger recul de la population protégée en maladie au régime agricole

A fin 2018, le régime agricole compte près de 3,2 millions de personnes protégées au titre du risque maladie, soit 4,9 % de la population en France métropolitaine. Plus de 59 % des personnes protégées au régime agricole relèvent du régime des salariés, 41 % du régime des non-salariés.

Avec 55,4 % des effectifs, le régime agricole compte une majorité d'hommes.

En 2018, la population protégée recule de 0,2 %, après une baisse de 1,1 % l'année précédente. La progression des effectifs de personnes protégées au régime des salariés agricoles (+ 1,8 %) ne compense pas le recul tendanciel de ceux du régime des non-salariés agricoles (- 2,9 %).

Tableau 1 : Evolution du nombre de personnes protégées en maladie par régime - Rniam au 2 janvier 2019

Régimes agricoles	Effectifs en janvier 2019	Répartition en %	Evolution 2018	*Evolution 2017-2018*
Régime des salariés	1 888 189	59,2 %	*+ 1,8 %*	*+ 0,4 %*
Régime des non-salariés	1 299 075	40,8 %	*- 2,9 %*	*- 3,2 %*
Total	**3 187 264**	**100,0 %**	***- 0,2 %***	***- 1,1 %***

Source : CCMSA

Tableau 2 : Evolution du nombre de personnes protégées en maladie par régime et par sexe - Rniam au 2 janvier 2019

Régimes agricoles	Effectifs en janvier 2019		Répartition en %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Régime des salariés	823 163	1 065 026	+ 1,9 %	+ 1,7 %
Régime des non-salariés	599 264	699 811	- 3,9 %	- 2,1 %
Total	**1 422 427**	**1 764 837**	**- 0,6 %**	**+ 0,1 %**

Source : CCMSA

Pyramide des âges des personnes protégées en maladie au régime des salariés agricoles en janvier 2019

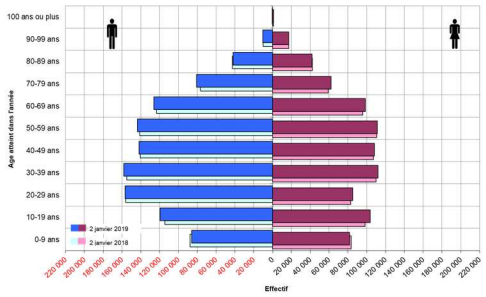

Régime des salariés agricoles	Répartition en %	Evolution 2018	*Evolution 2017*
Moins de 20 ans	20,7 %	+ 2,0 %	*- 0,6 %*
De 20 à 39 ans	27,1 %	+ 1,6 %	*- 0,5 %*
De 40 à 59 ans	26,8 %	+ 1,1 %	*+ 0,7 %*
60 ans et plus	25,4 %	+ 2,5 %	*+ 2,1 %*
Total	**100,0%**	**+ 1,8 %**	***+ 0,4 %***

Source : CCMSA

Nouveau dynamisme au régime des salariés

En 2018, le rythme de progression de la population protégée en maladie au régime des salariés agricoles s'élève à 1,8 % (+ 2,8 % en 2015, + 1,5 % en 2016, + 0,4 % en 2017). Les générations du baby-boom dynamisent toujours les effectifs. L'augmentation de la population âgée de 60 et plus atteint en effet + 2,5 % en 2018 (+ 2,1 % en 2017). Entre juillet 2014 et janvier 2017, la croissance des effectifs âgés de 20 à 39 ans contribuait au dynamisme de la population affiliée au régime des salariés agricoles en raison, avant tout, d'un emploi agricole bien orienté.

L'âge moyen des personnes protégées en maladie au régime des salariés agricoles est de 41 ans. Les 60 ans et plus représentent 25,4 % de la population, tandis que 20,7 % sont âgés de moins de 20 ans.

Baisse continue au régime des non-salariés agricoles

Le régime des non-salariés agricoles se caractérise par une forte proportion de personnes âgées. Près de 62 % des effectifs sont âgés de 60 ans et plus, alors que seuls 10 % ont moins de 20 ans. Conséquemment, l'âge moyen des non-salariés agricoles est nettement supérieur à celui des salariés, 62 ans contre 41 ans.

Avec un nombre de décès supérieur au nombre d'entrées dans le régime et un âge élevé de ses ressortissants, la structure démographique du régime est vieillissante, ce qui explique la baisse tendancielle de la population couverte en maladie. Le recul des actifs résulte à la fois de la baisse démographique des chefs d'exploitation et du développement de l'emploi des conjoints hors de la sphère agricole. Le repli de la population active entraine celle des enfants affiliés au régime des non-salariés agricoles.

Pyramide des âges des personnes protégées en maladie au régime des non-salariés agricole en janvier 2019

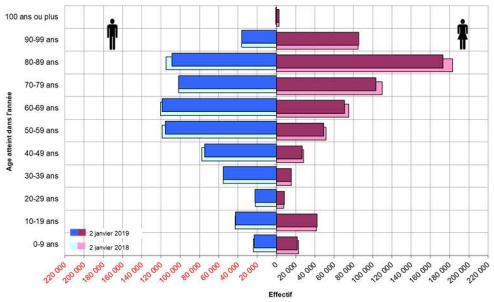

Régime des non-salariés agricoles	Répartition en %	Evolution 2018	*Evolution 2017*
Moins de 20 ans	10,0 %	- 1,3 %	*- 4,4 %*
De 20 à 39 ans	7,8 %	+ 0,7 %	*- 0,6 %*
De 40 à 59 ans	20,5 %	- 3,9 %	*- 3,8 %*
60 ans et plus	61,8 %	- 3,3 %	*- 3,2 %*
Total	**100,0%**	**- 2,9 %**	***- 3,2 %***

Source : CCMSA

Sigles : RNIAM : Répertoire national inter régime des bénéficiaires de l'assurance maladie, SA : Salarié agricole, NSA : Non-salarié agricole

Contact : Annelise Boluen, David Foucaud - DSEF Mission Synthèses – foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Économie de la santé : Les patients consommant des soins de ville en 2018

Tableau 1 : Evolution du nombre de patients en année complète mobile (ACM) par régime et classe d'âge

		Evolution ACM à fin décembre 2018	Ecart par rapport à l'évolution fin décembre 2017 (en point)	Répartition par classe d'âge à fin décembre 2018	*Affection de longue durée (ALD) Evolution à fin décembre 2018*
Régime Agricole	moins de 20 ans	- 0,1 %	+ 0,3 pt	19 %	*+ 2,1 %*
	20-64 ans	+ 0,0 %	+ 0,0 pt	46 %	*+ 2,5 %*
	65 ans et plus	- 1,9 %	- 0,7 pt	35 %	*- 0,6 %*
	Total	- 0,7 %	- 0,2 pt	100 %	*+ 0,1 %*
Dont Non-salariés 42 % *(patients en ALD : 61 %)*	moins de 20 ans	- 2,7 %	+ 1,0 pt	11 %	*- 1,4 %*
	20-64 ans	- 2,4 %	+ 1,3 pt	33 %	*- 1,0 %*
	65 ans et plus	- 3,6 %	- 0,6 pt	56 %	*- 2,1 %*
	Total	- 3,1 %	+ 0,2 pt	100 %	*- 1,9 %*
Dont Salariés 58 % *(patients en ALD : 39 %)*	moins de 20 ans	+ 1,0 %	+ 0,2 pt	25 %	*+ 3,2 %*
	20-64 ans	+ 1,2 %	- 0,5 pt	56 %	*+ 4,2 %*
	65 ans et plus	+ 2,1 %	- 1,1 pt	19 %	*+ 3,0 %*
	Total	+ 1,3 %	- 0,4 pt	100 %	*+ 3,4 %*

Source : CCMSA

Baisse des effectifs au régime des non-salariés et progression au régime des salariés

Le nombre de patients affiliés au régime agricole ayant consommé des soins de ville diminue de 0,7 % en 2018 (après - 0,5 % un an auparavant).

Au régime des non-salariés, les effectifs de patients baissent de 3,1 %, soit à un rythme légèrement plus atténué qu'un an plus tôt (- 3,3 %). Cette baisse concerne toutes les tranches d'âge, mais elle est plus marquée chez les 65 ans et plus (- 3,6 %).

Bien que toujours nettement positif, le rythme d'évolution de la patientèle dans le régime des salariés perd 0,4 point sur un an (+ 1,3 % en 2018, après + 1,7 % en 2017). Les effectifs augmentent pour toutes les tranches d'âges et en particulier pour celle des 65 ans et plus (+ 2,1 %).

Le nombre de patients en affection de longue durée (ALD) au régime agricole progresse de 0,1 %, après + 0,6 % un an auparavant. Cette hausse concerne uniquement le régime des salariés agricoles dont les effectifs en ALD augmentent de 3,4 %. S'agissant du régime des non-salariés, le nombre de patients en ALD diminue de 1,9 %.

Sigles : ACM : Année complète mobile, ALD : Affection de longue durée

Contact : Sandrine Kehiri - DSEF Département Prestations maladie – kehiri.sandrine@ccmsa.msa.fr

Tableau 2 : Evolution des remboursements de soins de ville du régime agricole en date de soins

Dépenses en date de soins à fin novembre 2018 (avec date de remboursements à fin janvier 2019)	Montants bruts (en millions d'euros)	Evolutions ACM corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières (en %)			Contribution des différents postes à la croissance des soins de ville (en point)		
	Régime agricole	Régime agricole	Non-salariés	Salariés	Régime agricole	Non-salariés	Salariés
TOTAL SOINS DE VILLE	**4 664,0**	**+ 0,5 %**	**- 1,4 %**	**+ 2,9 %**	**+ 0,5 pt**	**- 1,4 pt**	**+ 2,9 pt**
Soins de ville hors produits de santé	**3 024,7**	**+ 0,9 %**	**- 1,3 %**	**+ 3,3 %**	**+ 0,6 pt**	**- 0,8 pt**	**+ 2,2 pt**
Honoraires des médecins libéraux	860,6	+ 1,4 %	- 0,9 %	+ 3,8 %	+ 0,3 pt	- 0,2 pt	+ 0,7 pt
- Médecins généralistes	314,4	+ 0,3 %	- 2,1 %	+ 3,1 %	+ 0,0 pt	- 0,1 pt	+ 0,2 pt
- Médecins spécialistes	546,2	+ 2,0 %	- 0,1 %	+ 4,3 %	+ 0,2 pt	+ 0,0 pt	+ 0,5 pt
Honoraires des dentistes	144,5	- 0,1 %	- 2,3 %	+ 1,7 %	+ 0,0 pt	- 0,1 pt	+ 0,1 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	933,3	+ 0,3 %	- 0,8 %	+ 2,8 %	+ 0,1 pt	- 0,2 pt	+ 0,4 pt
dont masseurs-kinésithérapeutes	223,9	+ 0,6 %	- 1,1 %	+ 3,1 %	+ 0,0 pt	- 0,1 pt	+ 0,1 pt
dont infirmiers	677,8	+ 0,0 %	- 0,8 %	+ 2,2 %	+ 0,0 pt	- 0,2 pt	+ 0,2 pt
Laboratoires	173,6	- 2,5 %	- 4,8 %	+ 0,5 %	- 0,1 pt	- 0,2 pt	+ 0,0 pt
Frais de transports	293,9	- 0,5 %	- 2,6 %	+ 2,6 %	+ 0,0 pt	- 0,2 pt	+ 0,1 pt
Indemnités journalières (IJ) :	567,3	+ 3,2 %	- 0,2 %	+ 4,0 %	+ 0,4 pt	+ 0,0 pt	+ 0,8 pt
- IJ maladie	351,0	+ 2,7 %	- 0,9 %	+ 3,5 %	+ 0,2 pt	+ 0,0 pt	+ 0,5 pt
- IJ ATMP	216,3	+ 4,2 %	+ 1,0 %	+ 4,9 %	+ 0,2 pt	+ 0,0 pt	+ 0,4 pt
Produits de santé (médicaments + LPP)	**1 639,3**	**- 0,1 %**	**- 1,7 %**	**+ 2,0 %**	**+ 0,0 pt**	**- 0,6 pt**	**+ 0,6 pt**
Médicaments :	1 211,7	- 0,1 %	- 1,4 %	+ 1,7 %	+ 0,0 pt	- 0,4 pt	+ 0,4 pt
- Médicaments délivrés en ville	1 097,6	+ 1,1 %	- 0,4 %	+ 3,1 %	+ 0,3 pt	- 0,1 pt	+ 0,7 pt
- Médicaments rétrocédés	114,1	- 9,9 %	- 11,4 %	- 8,4 %	- 0,3 pt	- 0,3 pt	- 0,3 pt
LPP	427,5	- 0,4 %	- 2,4 %	+ 2,9 %	+ 0,0 pt	- 0,3 pt	+ 0,2 pt

Source : CCMSA

Ralentissement de la croissance des remboursements de soins de ville à 0,5 % au régime agricole en date de soins

Les remboursements de **soins de ville** du régime agricole, corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, augmentent de **0,5 %** sur douze mois glissants à fin novembre 2018, en nette décélération par rapport à fin juin (+ 1,2 %).

Les postes qui concourent le plus au ralentissement des remboursements sont les **honoraires médicaux**, dont la contribution à l'évolution des soins de ville s'établit à 0,26 point, après 0,66 point à fin juin, ainsi que les **frais de transports** (- 0,03 point, après + 0,06 point).

La contribution des **médicaments** se contracte par rapport à fin juin (- 0,01 point après + 0,02 point), avec des remboursements de rétrocession en forte baisse (- 9,9 %) et des médicaments délivrés en ville en accélération (+ 1,1 %, après + 0,4 % fin juin 2018).

Graphique 1 : Contribution à l'évolution ACM des soins de ville en date de soins à fin novembre 2018 complétés avec les remboursements à fin janvier 2019

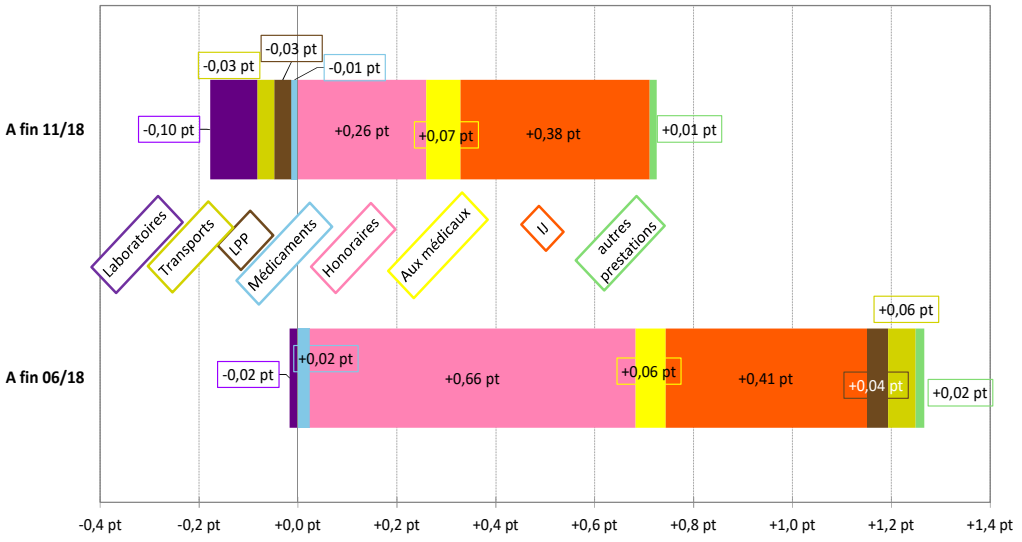

Source : CCMSA

Économie de la santé : Les remboursements des soins de ville à fin novembre 2018

Remboursements des honoraires médicaux

Au régime agricole, les remboursements d'honoraires médicaux sont en net ralentissement, passant d'une croissance de 3,3 % à fin juin 2018 à 1,4 % à fin novembre 2018. La contribution à la croissance des honoraires pour les généralistes est nulle, après 1,8 point à fin avril, point culminant de l'effet de la majoration de la consultation. Ainsi, sur un an à fin novembre 2018, les remboursements de soins des généralistes augmentent de manière contenue (+ 0,3 %).
Pour les spécialistes, les honoraires progressent de 2,0 % à fin novembre 2018, leur contribution à la croissance des honoraires s'atténue légèrement sur les derniers mois, atteignant + 0,2 point.

Graphique 2 : honoraires médicaux : contribution par professionnels de santé (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)

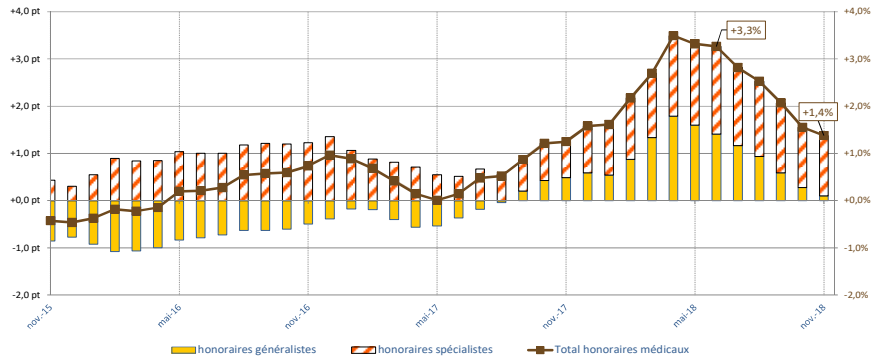

Source : CCMSA

Remboursements de médicaments de ville

Traditionnellement en baisse sous l'effet de mesures d'économie, les remboursements de **médicaments** délivrés en ville sont désormais en progression de 1,1 % à fin novembre 2018. Cette reprise est portée par :

- les AOD (**anticoagulants directs**) dont la contribution à la croissance du poste est estimée à **1,1 point**,
- les médicaments **Imbruvica** (lymphomes et leucémies) **Cabometyx** (cancer du rein) et **Ibrance** (cancer du sein), molécules auparavant délivrées exclusivement en pharmacie hospitalière (contribution de **1,7 point** à la croissance des médicaments de ville)**.**

Graphique 3 : Médicaments délivrés en ville (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)

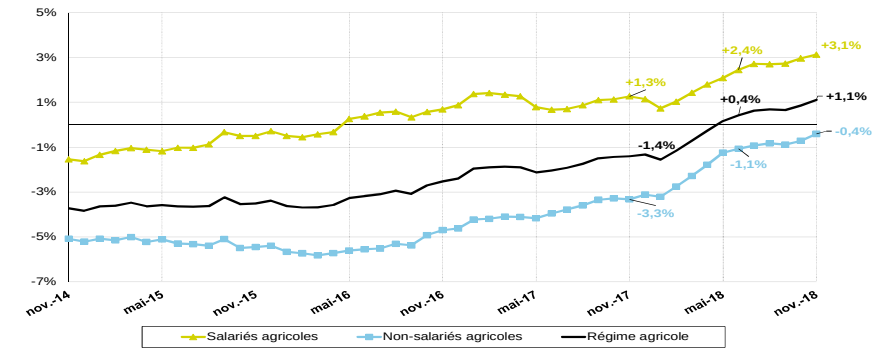

Source : CCMSA

Remboursements de frais de transports

Ils enregistrent des évolutions très différentes selon le type de transports : la baisse des remboursements de **transports sanitaires** s'intensifie et atteint - **3,8 %** à fin novembre 2018, après - 1,2 % à fin juin 2018. Ce repli doit cependant être interprété avec précaution car il peut être en partie lié à des effets de liquidation ponctuels difficilement appréhendés dans l'estimation de la complétude des dates de soins.
A contrario, les remboursements de **transports non-sanitaires** continuent de progresser à un rythme relativement similaire : + 3,6 % à fin novembre, après + 3,5 % à fin juin 2018.

Graphique 4 : frais de transports sanitaires et non sanitaires : évolution et contribution par régime (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)

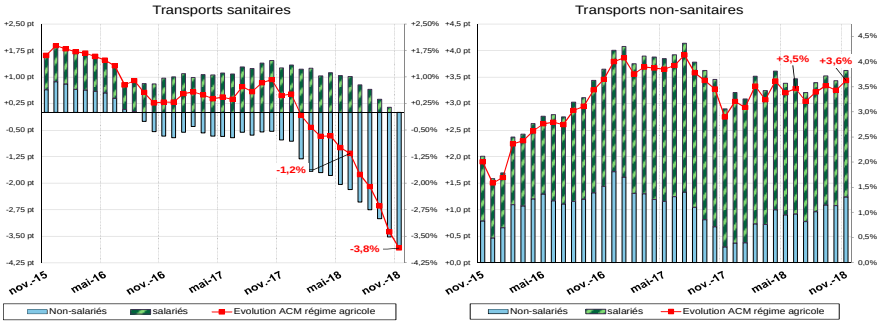

Source : CCMSA

Indemnités journalières (IJ) Maladie : + 2,7 % pour le régime agricole

Pour les **non-salariés agricoles,** les versements d'IJ maladie représentent 2,7 % des soins de ville et **diminuent de 0,9 %** sur douze mois. Leur contribution à l'évolution des soins de ville du régime est nulle, malgré un regain des versements sur les quatre derniers mois.
Au régime des **salariés**, en revanche, les IJ maladie représentent 13 % des soins de ville, en **progression de 3,5 %** à fin novembre 2018. Leur contribution à la croissance est importante : + 0,5 point sur une croissance totale des soins de ville du régime de 2,9 %.

Graphique 5 : Versements d'indemnités journalières Maladie par régime (date de soins - évolution ACM cvs-cjo)

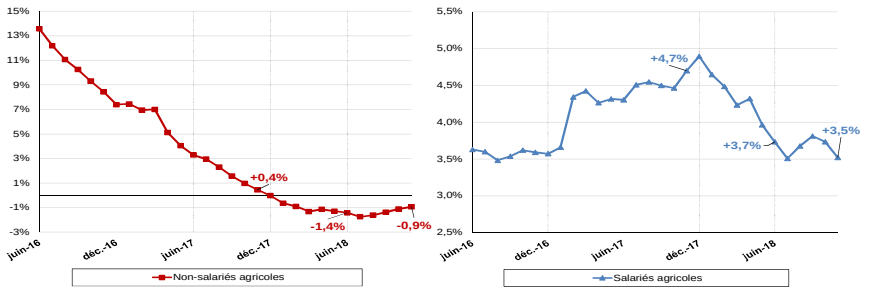

Source : CCMSA

Sigles : ACM : année complète mobile, CVS-CJO : données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, IJ : Indemnités Journalières.
Contact : Cécile Prévot - DSEF Département Prestations maladie – prevot.cecile@ccmsa.msa.fr

Tableau 3 : Montants remboursés par le régime agricole pour des soins en cliniques fin décembre 2018 (*)

	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)	Poids du poste (en %)	Evolution ACM (en %)	Contribution (en points)
MCO : Activité de médecine, chirurgie, obstétrique	**83%**	**-1,4%**	**-1,1**	**84%**	**-4,2%**	**-2,0**	**82%**	**2,7%**	**0,9**
Frais de séjours (*)	55%	-2,6%	-1,4	54%	-5,4%	-1,7	56%	1,4%	0,3
Liste en sus	13%	-0,7%	-0,1	14%	-3,6%	-0,3	12%	4,4%	0,2
Forfaits dialyse	6%	-0,7%	0,0	6%	-2,4%	-0,1	5%	2,0%	0,0
Hospitalisation à domicile (HAD)	5%	7,2%	0,3	6%	5,2%	0,2	5%	10,9%	0,2
Autres	4%	1,8%	0,1	4%	-3,7%	-0,1	4%	9,8%	0,2
SSR : soins de suite et de réadaptation (**)	**14%**	**-8,5%**	**-1,2**	**14%**	**-10,0%**	**-0,9**	**13%**	**-6,1%**	**-0,3**
Psychiatrie	**3%**	**1,0%**	**0,0**	**2%**	**-4,7%**	**-0,1**	**5%**	**4,2%**	**0,1**
TOTAL	**100%**	**-2,2%**	**-2,2**	**100%**	**-5,0%**	**-3,0**	**100%**	**1,9%**	**0,8**

(*) hors suppléments et liste en sus
(**) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : CCMSA

Poursuite de la diminution des montants remboursés pour des soins effectués en cliniques

Les montants remboursés par le régime agricole pour des soins en cliniques, comptabilisés sur une année complète mobile, diminuent de 2,2 % fin décembre 2018, soit une baisse moins marquée que le trimestre précédent (+ 1,1 point) et proche de l'évolution constatée à la fin de l'année 2017 (- 2,4 %).

Le régime des non-salariés explique la baisse des dépenses avec un recul de 5,0 % (contribution de - 3,0 points), tandis que les remboursements augmentent pour les salariés agricoles (+ 1,9 %).

Pour l'ensemble du régime agricole, ce sont les frais relatifs aux activités de soins de suite et de réadaptation (SSR) hors dotation modulé à l'activité (DMA) qui contribuent le plus à la baisse des dépenses de cliniques (contribution de - 1,2 point), suivis des frais de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (MCO) dont la contribution est de - 1,1 point.

Baisse marquée des dépenses de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (MCO) chez les non-salariés

Au régime agricole, la baisse des dépenses liées aux activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique (MCO) ralentit à la fin du quatrième trimestre 2018 (- 1,4 %, après - 2,3 % à la fin du trimestre précédent).

Au régime des non-salariés, la diminution reste marquée avec une évolution de - 4,2 % sous l'effet de la baisse de la patientèle et de certains tarifs (en particulier l'hémodialyse en séances). A l'inverse, on observe une hausse des remboursements de 2,7 % pour les salariés liée notamment à la croissance des affiliés à ce régime.

Au sein de ce poste, seule l'hospitalisation à domicile est en forte croissance (+ 10,9 % chez les salariés, + 5,2 % chez les non-salariés), en raison d'un volume grandissant de patients pris en charge, répondant à la volonté des pouvoirs publics de développer ce mode d'hospitalisation.

Le poste MCO, qui représente 83 % des dépenses de cliniques, contribue à la baisse des remboursements à hauteur de 1,1 point.

Fort repli des frais de séjours en soins de suite et de réadaptation hors DMA (SSR)

Au régime agricole, le recul des frais de séjours en soins de suite et de réadaptation (SSR) se poursuit avec une baisse de 8,5 % fin décembre 2018, après - 10,0 % fin septembre 2018.

La diminution atteint 10,0 % au régime des non-salariés et 6,1 % pour les salariés.

Cette forte baisse provient de la réforme du financement des établissements de SSR qui, depuis le 1er mars 2017, baisse de 10 % la facturation de certains actes à l'assurance maladie. Cette part de financement est compensée par une dotation modulée à l'activité (DMA) non prise en compte dans ce suivi.

Les dépenses de SSR, qui représentent 14 % des dépenses de cliniques, contribue à la baisse des remboursements à hauteur de 1,2 point.

Ralentissement de la hausse des frais de séjours en psychiatrie

Après une forte croissance de 8,7 % fin 2017, les frais de séjours en psychiatrie connaissent un ralentissement depuis le début de l'année 2018 (+ 1,0 % fin décembre 2018).

La croissance est de 4,2 % au régime des salariés, tandis que les remboursements diminuent de 4,7 % pour les non-salariés.

Du fait du faible poids du poste (3 % de l'ensemble des dépenses), les évolutions sont très volatiles et ne contribuent pas à l'évolution totale des dépenses de cliniques.

Sigles : ACM : année complète mobile, DMA : dotation modulée à l'activité, MCO : médecine, chirurgie, obstétrique, SSR : soins de suite et de réadaptation

Contact : Audrey Hengel - DSEF Département Prestations maladie – hengel.audrey@ccmsa.msa.fr

Accidents du travail et maladies professionnelles des salariés agricoles en 2018

Impact sur les statistiques ATMP de la généralisation des « ATMP 1ers soins » à l'ensemble des professionnels de santé

Les « ATMP 1ers soins » permettent de mettre en paiement, dès réception, les factures pour tous les professionnels de santé et de prendre en compte, *a posteriori* la reconnaissance ou non de l'ATMP en vue d'une régularisation éventuelle. Depuis 2007, seules les pharmacies pouvaient recourir aux ATMP 1ers soins ; cette disposition ayant ensuite été étendue à tous les professionnels de santé au mois de juillet 2017.

Toutefois, pour notre système d'information statistique, un accident du travail est comptabilisé lorsqu'il est instruit. Chaque facture émise au titre d'un ATMP doit donc pouvoir être rattachée à un accident (ou une maladie professionnelle) unique préalablement codifié lors de son instruction. Or, le traitement de contrôle automatique *a posteriori* effectuant les rapprochements entre les factures en présomption d'ATMP et les dossiers ATMP connus n'est pas totalement opérant. Il existe donc un stock d'ATMP éventuels (environ 7000 ATMP avec ou sans arrêt) qui n'est pas instruit et ne remonte pas dans le système d'information.

Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre d'ATMP

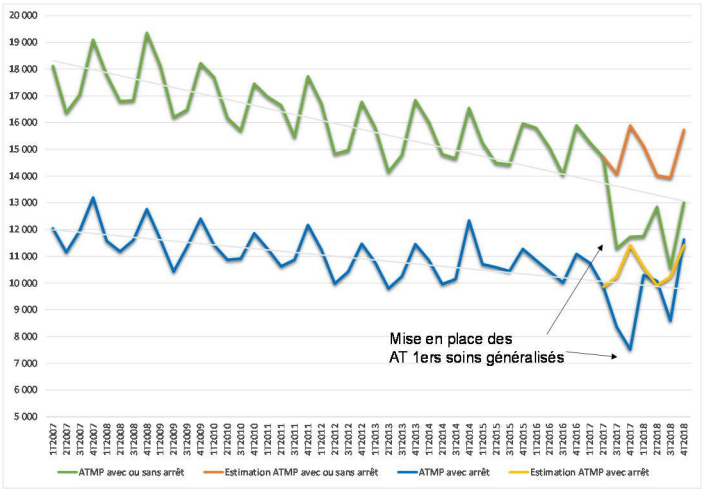

Source : CCMSA

Fort impact de la généralisation des « ATMP 1ers soins » sur le nombre d'ATMP

Le nombre d'ATMP avec ou sans arrêt correspond au nombre d'ATMP qui a généré un premier paiement de soins de santé ou d'indemnités journalières dans la période. Au 3e trimestre 2017, le nombre d'ATMP diminue de 20 % sur un an, suivi d'une baisse de 26 % au 4e trimestre 2017. En 2017, 53 000 ATMP avec ou sans arrêt sont comptabilisés, un nombre en baisse de 13 % sur un an. Le recul se poursuit en 2018 (- 9 % sur un an, soit 48 200 ATMP avec ou sans arrêt).

Les ATMP avec arrêt correspondent aux seuls ATMP qui ont généré un premier paiement d'indemnités journalières au cours de la période. La mise en place des « ATMP 1ers soins » généralisés n'aurait pas dû avoir un impact sur ce nombre d'ATMP car leur généralisation ne concerne que les soins de santé. Cependant, au 3e trimestre 2017, une baisse de près de 17 % est constatée sur un an, suivie d'une baisse de 32 % par rapport au 4e trimestre 2016. En définitive, en 2017, 36 500 ATMP avec arrêt sont comptabilisés, en baisse de 15 % sur un an. En 2018, 40 600 ATMP avec arrêt sont dénombrés, en progression de 11 % sur un an.

Progression de 4,2 % du nombre de jours indemnisés

Le volume d'indemnités journalières concerne tous les ATMP, quelle que soit la date de survenue de l'accident. Celui-ci n'a été que légèrement impacté par la défaillance du système d'information car il inclut la totalité du stock des jours indemnisés.

En 2017, 3,6 millions de jours indemnisés sont dénombrés, en hausse de 1,9 % sur un an, suivi par une progression de 4,2 % en 2018 (+ 3,7 millions de jours indemnisés). Cette croissance dynamique est due en partie à une modification législative. En effet, à compter du 1er juillet 2018 pour les maladies professionnelles, la date assimilée à la date de l'accident du travail est désormais la date de première constatation médicale, ou à défaut, la date de déclaration en maladie professionnelle.

Graphique 2 : Evolution trimestrielle du nombre de jours indemnisés

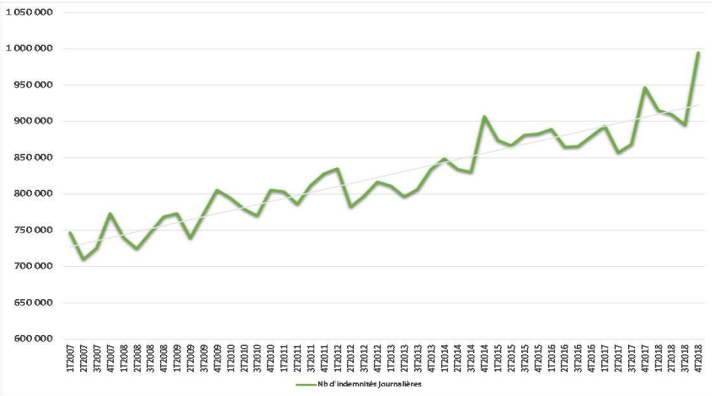

Source : CCMSA

Hausse de 4,0 % du montant des prestations versées en 2018

En 2018, le montant global des prestations ATMP s'élève à 470,3 millions d'euros. Les prestations exécutées en ville (soins de santé et indemnités journalières) progressent de 5,0 % et atteint 205,1 millions d'euros. Ces dépenses contribuent pour + 2,1 points à l'évolution des prestations ATMP. Les prestations d'incapacité permanente, versées aux victimes d'ATMP qui ont un taux d'incapacité (IPP), s'élèvent à 265,1 millions d'euros en 2018, en hausse de 3,2 % sur un an.

Tableau 1 : Evolution du montant des prestations ATMP (soins de santé, indemnités journalières, incapacité permanente)

Montants en millions d'euros	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Evolution 2018/2017	Evolution 2017/2016
Soins de santé	28,2	28,9	+2,8%	+1,1%
Indemnités journalières	167,2	176,2	+5,4%	+3,8%
Incapacité permanente	256,9	265,1	+3,2%	+1,1%
TOTAL	**452,3**	**470,3**	**+4,0%**	**+2,1%**

Source : CCMSA

Sigles : ATMP : Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle

Contact : Karine Danthez - DSEF Département Prestations Retraite- Famille- ORPA- AT - danthez.karine@ccmsa.msa.fr

Accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles en 2018

Graphique 1 : Evolution du nombre d'ATMP

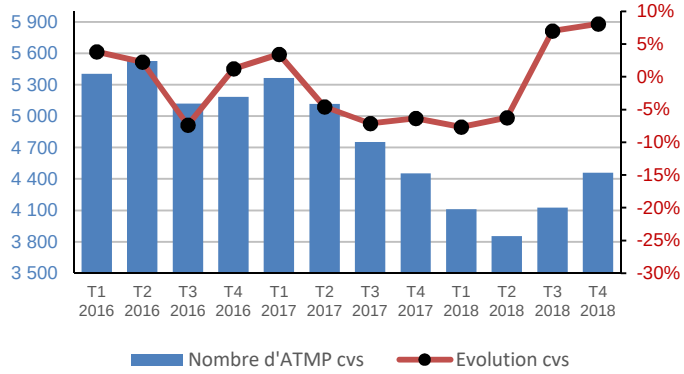

Source : CCMSA

16 552 ATMP avec ou sans arrêt en 2018

En 2018, 16 552 ATMP avec ou sans arrêt sont dénombrés (hors ATMP 1ers soins : sur présentation de la feuille accident du travail, le professionnel de santé peut émettre une feuille de soins électronique sur le risque AT, même si cet accident n'est pas encore enregistré par la caisse MSA). Au cours de l'année 2018, 6 200 ATMP sont passés par ce statut transitoire mais n'ont pas tous été rapprochés d'une déclaration d'accident, ce qui entraîne une baisse du nombre d'ATMP avec ou sans arrêt.

14,5 millions d'euros de soins de santé

En 2018, 14,5 millions d'euros de soins de santé (y compris les soins effectués en cliniques privées et en établissements médico-sociaux) ont été versés, en recul de 6,0 % sur un an.

Graphique 2 : Evolution du nombre d'ATMP avec arrêt

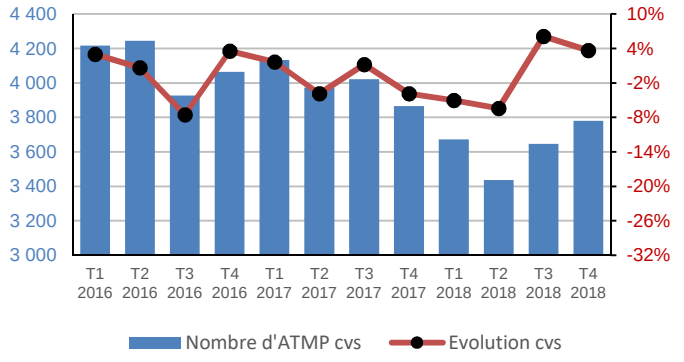

Source : CCMSA

14 516 ATMP avec arrêt en 2018

En 2018, 14 516 ATMP avec arrêt sont dénombrés, en baisse de 8,7 % sur un an. Le recul le plus significatif concerne les accidents du travail (- 8,9 %). Le nombre de maladies professionnelles diminue de 6,7 %.

39,6 millions d'euros d'indemnités journalières

En 2018, 39,6 millions d'euros d'indemnités journalières ont été versés, en baisse de 1,1 % sur un an. Ce montant diminue malgré la mise en place du dispositif de reprise à temps partiel thérapeutique suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

719 nouvelles rentes en 2019

En 2018, 719 nouvelles rentes ont été attribuées (- 1,1 % par rapport à 2017). Ces rentes ont été servies avec un taux moyen d'incapacité permanente partielle de 44,3 %, en baisse de 0,8 point par rapport aux nouvelles rentes servies en 2017. Le délai moyen de consolidation de ces ATMP est assez stable, il passe de 11,9 trimestres en 2017 à 11,5 en 2018.

36,6 millions d'euros de prestations d'incapacité permanente versées en 2018

Le montant des prestations d'incapacité permanente (rentes de victimes et rentes d'ayant droits) s'élève à 36,6 millions d'euros en 2018, en progression de 5,6 % sur un an. Le montant versé pour des accidents du travail s'élève à 29,6 millions d'euros (+ 4,1 % par rapport à 2017) et représente 81 % de l'ensemble des prestations d'incapacité permanente. Le montant versé pour les maladies professionnelles augmente de 12,6 % et s'établit à 6,4 millions d'euros.

Graphique 3 : Evolution du rendement des cotisations

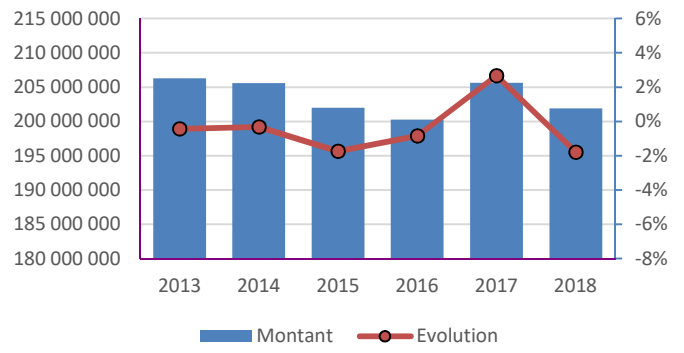

Source : CCMSA

Rendement de cotisations en baisse de 1,8 %

En 2018, le rendement des cotisations s'élève à 202 millions d'euros et diminue de 1,8 % sur un an. Le montant de la cotisation ATEXA étant forfaitaire et déterminé uniquement par le secteur d'activité, cette évolution s'explique par deux facteurs :

- une population en baisse de 1,7 % ;
- une cotisation forfaitaire inchangée en 2018 mis à part pour les regroupements de secteurs d'activité cultures-élevages et fruits maraîchage en raison de l'évolution de leur taux de risque qui fait varier leur montant de cotisation de deux euros pour l'année.

La répartition de la cotisation entre poste de dépense est inchangée :

- 176,3 millions d'euros pour le technique ;
- 10,9 millions d'euros pour la gestion ;
- 12,6 millions d'euros pour la prévention.

Auxquels il faut ajouter 2,2 millions d'euros au titre des majorations et pénalités de retard.

Sigles : ATMP : Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle, ATEXA : Accident du travail des exploitants agricoles

Contact : Sébastien Odiot - DSEF Département Cotisations- AT –Fonds - odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr

Famille : Prestations familiales, logement et AAH en 2018

Tableau 1: Nombre de familles bénéficiaires au régime des salariés agricoles en 2018

Régime des salariés agricoles	Effectifs (*)	Evolution 2017-2018
Prestations du FNPF[1]	**157 840**	**- 0,8 %**
Prestations d'entretien[2]	121 482	- 0,1 %
Prestations dédiées à la petite enfance	57 190	- 4,9 %
Allocation de rentrée scolaire	110 396	- 0,7 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	7 289	+ 0,6 %
Prestations logement et AAH	**145 221**	**- 3,2 %**
Allocation de logement familial	31 401	- 4,8 %
Allocation de logement social	54 114	- 5,7 %
Aide personnalisée au logement	64 214	- 1,4 %
Allocation adulte handicapé	32 001	+ 2,4 %

Source : CCMSA

Tableau 2 : Nombre de familles bénéficiaires au régime des non-salariés agricoles en 2018

Régime des non-salariés agricoles	Effectifs (*)	Evolution 2017-2018
Prestations du FNPF[1]	**75 395**	**- 1,1 %**
Prestations d'entretien[2]	61 306	- 1,8 %
Prestations dédiées à la petite enfance	21 230	- 0,6 %
Allocation de rentrée scolaire	67 979	- 2,0 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	2 935	+ 3,6 %
Prestations logement et AAH	**76 544**	**- 6,8 %**
Allocation de logement familial	11 876	- 7,4 %
Allocation de logement social	35 762	- 9,0 %
Aide personnalisée au logement	32 251	- 5,5 %
Allocation adulte handicapé	8 568	+ 0,5 %

Source : CCMSA

1 - Fonds National des Prestations Familiales.

2 - Les prestations d'entretien ou allocations en faveur de la famille comprennent les allocations familiales, le complément familial, l'allocation de soutien familial et l'allocation journalière de présence parentale.

(*) Le total des familles bénéficiaires est en comptage distinct.

Repli du nombre de familles bénéficiaires de prestations légales

En 2018, le nombre de familles bénéficiaires de prestations légales s'établit à 157 840 au régime des salariés agricoles et à 75 395 familles au régime des non-salariés agricoles. Il baisse respectivement de 0,8 % et de 1,1 % sur un an. Ce repli se retrouve dans l'ensemble des composantes, à l'exception de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dont les effectifs progressent en raison d'une meilleure reconnaissance des maladies.

En 2018, le nombre de familles bénéficiaires de prestations d'entretien s'élève à 121 482 au régime des salariés agricoles, sans changement par rapport à 2017 mais en rupture avec la tendance haussière observée ces cinq dernières années. Cependant, le nombre de bénéficiaires au régime des non-salariés agricoles baisse de 1,8 % sur un an en raison de la diminution des effectifs bénéficiaires des allocations familiales et du complément familial (recul du nombre de familles avec au moins deux enfants à charge).

Au régime des salariés agricoles, les effectifs des prestations dédiées à la petite enfance décroissent de 4,9 % et atteignent 57 190 familles, une baisse plus forte qu'en 2017 (- 0,2 %). Cette évolution est liée à la diminution des bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (- 35,0 %, après - 8,1 % en 2017) et de l'allocation de base (- 16,8 %, après - 0,4 % en 2017).

Au régime des non-salariés agricoles, 21 230 familles en sont bénéficiaires, en légère baisse de 0,6 % qui rompt avec deux années successives de hausse (+ 12,8 % en 2016 et + 3,2 % en 2017). Cette diminution affecte l'ensemble des composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), à l'exception du complément de libre choix du mode de garde (CMG) dont la progression des bénéficiaires reste dynamique.

Le recul du nombre de familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) dans les deux régimes agricoles résulte du repli du nombre d'enfants à charge en âge de scolarisation (6 à 18 ans).

Concernant les aides au logement, la baisse tendancielle des effectifs se poursuit quels que soient la prestation et le régime. Le repli est plus important pour l'allocation de logement social (ALS).

La progression du nombre de familles bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) est portée par la dynamique du régime des salariés agricoles (+ 2,4 %). Elle résulte en partie de la mesure augmentant le plafond des ressources prises en compte dans le calcul de la prestation pour les bénéficiaires en couple.

Tableau 3 : Dépenses de prestations versées en 2018 au régime agricole

En millions d'euros

Régime agricole	Montants	Evolution 2017-2018
Prestations du FNPF	**987,4**	**- 0,5 %**
Prestations d'entretien	508,6	+ 0,9 %
Prestations dédiées à la petite enfance	384,9	- 2,5 %
Allocation de rentrée scolaire	68,7	- 0,6 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	25,2	+ 4,1 %
Prestations logement et AAH	**659,9**	**- 3,6 %**
Allocation de logement familial	108,4	- 4,2 %
Allocation de logement social	126,1	- 6,8 %
Aide personnalisée au logement	188,7	- 10,6 %
Allocation adulte handicapé	233,7	+ 3,9 %

Source : CCMSA

Baisse du montant des prestations légales versées par la branche famille

En 2018, au régime agricole, 987,4 millions d'euros ont été versés au titre des prestations familiales, en baisse de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est consécutive au recul des dépenses des prestations dédiées à la petite enfance. Elle résulte plus globalement de la baisse structurelle des effectifs qui n'est pas compensée par la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF).

En 2018, les dépenses relatives aux aides au logement et à l'allocation adulte handicapé (AAH) s'établissent à 659,9 millions d'euros, en baisse de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Dans ce cadre, les aides au logement diminuent en raison du recul des effectifs, tandis que l'AAH progresse en lien avec l'augmentation du nombre d'adultes handicapés et la revalorisation de la prestation.

Sigles : AAH : allocation aux adultes handicapés, APL : aide personnalisée au logement, ALS : allocation de logement social, AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé, ARS : allocation de rentrée scolaire, ALF : allocation de logement familial, BMAF : base mensuelle de calcul des allocations familiales, CMG : complément de libre choix du mode de garde, PAJE : prestation d'accueil du jeune enfant, RSA: revenu de solidarité active

Contact : Inaam Chaabane-Bouzid - DSEF Prestations Retraite – Famille – ORPA – chaabane-bouzid.inaam@ccmsa.msa.fr

Famille : Revenu de solidarité active et prime d'activité en 2018

Graphique 1 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (rSa) socle selon le régime agricole

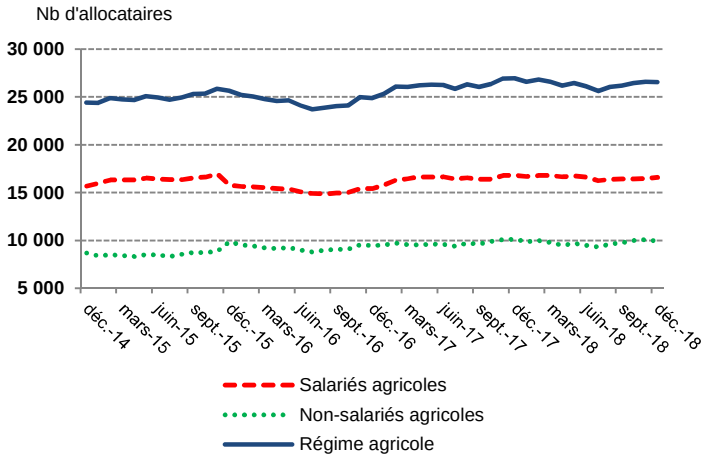

Source : CCMSA

Le nombre d'allocataires du rSa socle recule en décembre 2018

En décembre 2018, le nombre d'allocataires du **revenu de solidarité active (rSa)** au régime agricole s'établit à 26 550 en France métropolitaine et Saint-Barthélemy, et recule de 1,5 % sur un an. Cette baisse concerne les deux régimes agricoles.

Au régime des salariés agricoles, 16 600 allocataires ont perçu le rSa au mois de décembre 2018. Ils représentent 62,5 % des bénéficiaires du régime agricole. Une réduction des effectifs de 1,3 % est observée entre décembre 2017 et décembre 2018, après une stabilisation relative au trimestre précédent (+ 0,1 %).

Au régime des non-salariés agricoles, 9 950 allocataires ont perçu le rSa (37,5 % des bénéficiaires du régime agricole), en baisse de 1,7 % par rapport à décembre 2017.

Graphique 2 : Evolution mensuelle du nombre d'allocataires du rSa activité et de la prime d'activité selon le régime agricole

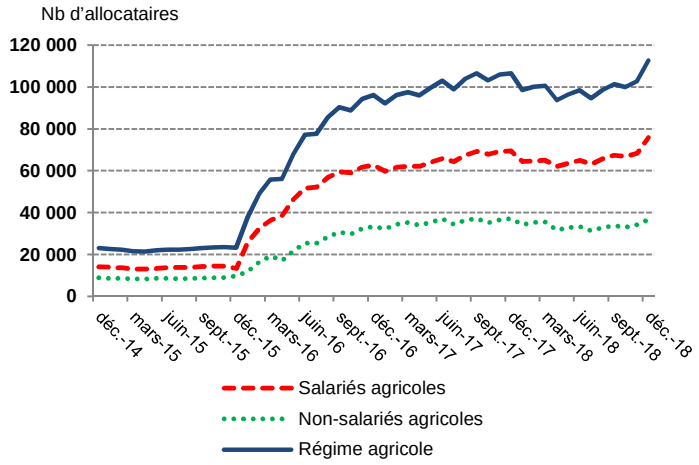

Source : CCMSA

Progression des effectifs bénéficiaires de la prime d'activité en décembre 2018

Au régime agricole, le nombre de familles bénéficiaires de la **prime d'activité (PPA)** s'élève 112 620 en décembre 2018, en hausse de 5,7 % sur un an. La croissance des effectifs au dernier trimestre 2018 rompt avec la tendance baissière observée les deux trimestres précédents.

Au mois de décembre 2018, 75 820 allocataires ont bénéficié de la prime d'activité au régime des salariés agricoles (67,3 % des bénéficiaires du régime agricole), soit 9,2 % de plus qu'au mois de décembre 2017.

Au régime des non-salariés agricoles, les bénéficiaires de la prime d'activité diminuent de 1,0 % et s'établissent à 36 800 (32,7 % des effectifs du régime agricole).

Sigles : rSa : revenu de solidarité active

Contact : Inaam Chaabane Bouzid - DSEF Prestations Retraite- Famille- ORPA– chaabane-bouzid.inaam@ccmsa.msa.fr

Télécharger le fichier au format Excel :

Retraite en 2018

Au 31 décembre 2018, les effectifs de retraités du régime des salariés agricoles diminuent de 1,5 % sur un an

Au quatrième trimestre 2018, 2,47 millions de personnes perçoivent une retraite au régime des salariés agricoles, un effectif en baisse de 1,5 % sur un an. Ce recul du nombre de bénéficiaires est lié principalement à la mise en place de la Liquidation unique des régimes alignés (Lura) au 1er juillet 2017.

Graphique 1 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des salariés agricoles

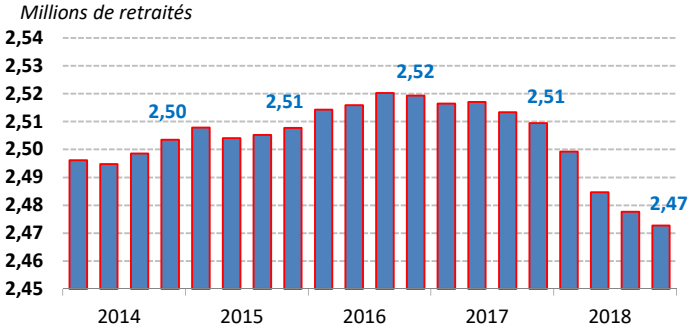

Source : CCMSA

L'effectif de nouveaux retraités au régime des salariés agricoles diminue de 6,2 % sur un an. La mise en place de la Lura en est le principal facteur explicatif.

Graphique 2 : Evolution trimestrielle des pensions moyennes annualisées

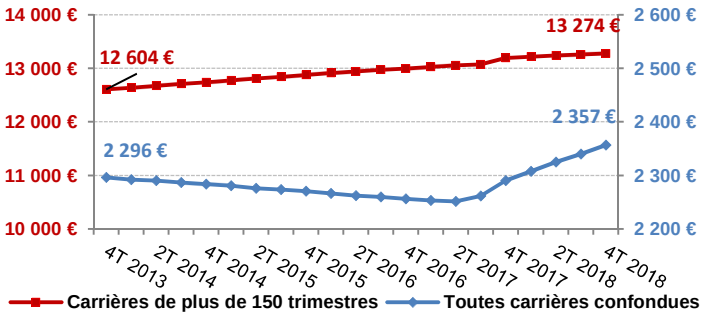

Source : CCMSA

Avec 13 274 euros bruts, le montant moyen des retraites versé par le régime agricole aux assurés ayant validé plus de 150 trimestres au régime des salariés agricoles est en augmentation de 0,6 % sur un an.

Le montant annuel moyen des pensions, toutes durées de carrière confondues, s'élève à 2 357 euros bruts au cours du dernier trimestre 2018, en hausse de 2,9 % sur un an. Celui-ci doit être apprécié au regard de la durée de carrière moyenne accomplie en tant que salarié parmi les bénéficiaires : de 36,5 trimestres début 2017 à 38,2 trimestres actuellement (impact Lura)[1].

Au régime des salariés agricoles, 94,2 % des retraités sont polypensionnés. Leurs pensions de retraites agricoles sont donc complétées par des pensions d'autres régimes

Au quatrième trimestre 2018, la diminution des effectifs de retraités non-salariés agricoles se poursuit

A la fin 2018, 1,34 million de personnes bénéficient d'une retraite au régime des non-salariés agricoles, un effectif en baisse de 2,9 % sur un an. Ce recul reflète un nombre de décès près de deux fois supérieur aux attributions de droits propres à la retraite. Ce déséquilibre intervient dans un contexte de vieillissement de la population des bénéficiaires de droits non-salariés agricoles. En effet, ils sont en moyenne âgés de près de 80 ans.

Graphique 3 : Evolution trimestrielle du nombre de retraités au régime des non-salariés agricoles

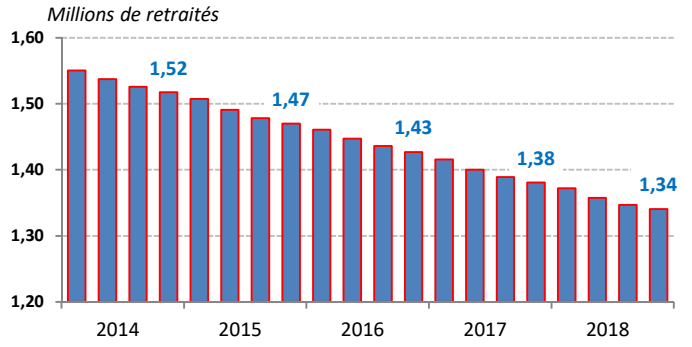

Source : CCMSA

Graphique 4 : Evolution trimestrielle du montant annualisé des pensions non-salariées agricoles (hors RCO)

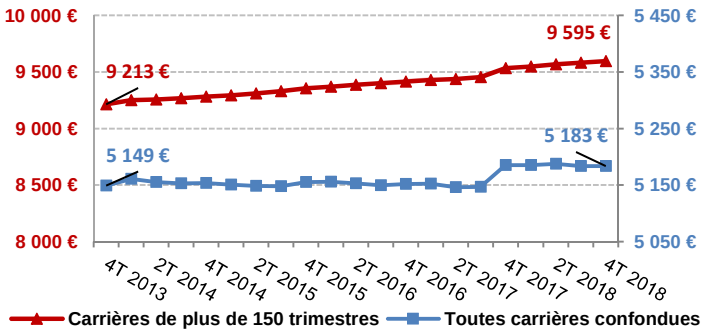

Source : CCMSA

Les retraités ayant effectué la majeure partie de leur carrière au régime des non-salariés agricoles - carrière égale voire supérieure à 37,5 années - perçoivent une pension annuelle moyenne de base de 9 595 euros bruts, en hausse de 0,6 % sur un an.

Toutes durées de carrière confondues et hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), le montant annuel moyen des pensions versées par la MSA s'élève à 5 183 euros bruts, un montant similaire à celui du 4e trimestre 2017.

A la fin 2018, 90,8 % des retraités du régime des non-salariés agricoles sont polypensionnés. La durée moyenne de leur carrière au régime des non-salariés agricoles atteint 96 trimestres.

Sigles : Lura : Liquidation unique des régimes alignés, MSA : Mutualité sociale agricole

Contact : Aurélie Rouzaut, Jean-Simon Meyer - DSEF Prestations Retraite – rouzaut.aurelie@ccmsa.msa.fr – meyer.jean-simon@ccmsa.msa.fr

[1] Jusqu'au 2ème trimestre 2017, il s'agit de trimestres accomplis au régime agricole en tant que salarié. A compter du 3ème trimestre 2017, il s'agit de trimestres Lura (i.e. accomplis dans au moins deux des trois régimes alignés).

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
CS 50070	Responsable Mission Synthèses, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93013 Bobigny Cedex	Rédacteurs : C. ROUSSEAUX, V. LAIROT, S. KEHIRI, C. PREVOT, A. HENGEL, K. DANTHEZ, S. ODIOT, I. CHAABANE-BOUZID, A. ROUZAUT, J-S. MEYER
	Diffusion : C. GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr, N. FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

santé famille retraite services